

RESOLUTION 5

**EXPRIMANT LA GRATITUDE DE LA CONFERENCE
AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD POUR AVOIR ACCUEILLI ET
ORGANISE LA CONFERENCE**

LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT MINIERES, AGRICOLES ET DE CONSTRUCTION A LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES

AYANT ADOPTE le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (le Protocole);

CONSCIENT du rôle dévoué et facilitateur qu'a tenu le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud en vue d'accroître la participation à la Conférence diplomatique et dans la finalisation du Protocole,

REMERCIANT le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud d'avoir revêtu un rôle essentiel dans la planification, la préparation et l'organisation de la Conférence,

RECONNAISSANT le rôle déterminant tenu par les fonctionnaires du Département des relations internationales et de la coopération de la République d'Afrique du Sud,

EXPRIME sa profonde gratitude et ses sincères remerciements au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud et à ses fonctionnaires.

DECIDE que le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles sera également connu sous le nom de "Protocole de Pretoria".